



EXTRAIT du REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°9

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CLASSE D'EAU 2023 – ECOLE PRIMAIRE DE SAIZERAIS

(Rapporteur : Monsieur Gilles PRETAT)

Dans le cadre de la classe d'eau 2022-2023, deux classes de l'école primaire de Saizerais participent au programme WATTY par l'association lorraine énergies renouvelables (LER) avec trois interventions en classe durant l'année scolaire, sur les énergies renouvelables et fossiles, sur l'eau et sa préservation, et une dernière sur le recyclage des déchets.

La dernière activité est prévue pour le mois de juin avec un déplacement à Vigy pour deux jours, dont voici le budget prévisionnel :

Dépenses		Entrées	
Bus	475,47€	Subvention classe eau	600,00 €
Séjour Adeppa nuit	4 400,00 €	Coopérative école	2 000,00 €
		Participation parents 30€ par enfant	1 170,00 €
Total	4875,47 €		3 770,00 €

Sur ce plan de financement, il reste un reliquat de 1 105.47 € et la Commune est sollicitée pour la prise en charge de ce montant de manière exceptionnelle.

Il sera proposé au Conseil Municipal de statuer sur cette demande de financement complémentaire, qui correspondrait à un montant arrondi de 36 € par enfant, cette sortie concernant 30 enfants.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

D'ACCEPTER la demande de l'école.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI